

*Le crime organisé*

légitimes par le crime organisé, des tentatives pour introduire des membres du crime organisé dans des situations où ils exercent un contrôle, que ce soit dans des syndicats, dans l'administration de la justice, dans la police ou, bien entendu, dans les milieux politiques.

J'estime qu'un examen de ces questions ne peut qu'être utile s'il est bien fait et si l'on a des règles bien précises en matière de preuve. Personne ne veut d'une inquisition à la McCarthy. Ce qu'il faut, c'est faire la lumière sur ceux qui exploitent leurs compatriotes.

Une chose que nous savons sans doute tous très bien, c'est que les activités du crime organisé frappent surtout les pauvres et les sans défense. Le crime organisé est visé par un projet de loi actuellement devant la Chambre, le C-61, tendant à modifier le Code criminel, la Loi des aliments et drogues et la Loi sur les stupéfiants. Ce projet de loi vise, entre autres choses, la saisie et le recyclage des produits de la criminalité. Toutefois, il n'a pas encore été présenté en troisième lecture.

Le Canada est encore en retard sur les États-Unis et l'Italie, où le crime organisé a été étudié et où l'on a pris des mesures législatives. L'actuel secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Clark), lorsqu'il était dans l'opposition, avait demandé une commission royale d'enquête sur le crime organisé. Le très honorable John Diefenbaker avait demandé la même chose. Jamais dans l'histoire canadienne il n'y a eu d'enquête sur ce sujet. Il y a eu deux enquêtes provinciales, une à Montréal et une en Ontario, la commission Waisberg qui, je crois, a remis son rapport en 1973. Ces deux commissions ont fort efficacement attiré l'attention du public sur les métiers et syndicats de la construction et autres domaines légitimes, qui étaient infiltrés par le crime organisé. C'est cette publicité qui est le moyen le plus dissuasif. Lorsque les citoyens sont informés, ils peuvent se protéger. En fait, il faut que le public montre plus d'appui et exerce plus de pressions.

Les criminels ont peur d'être découverts et ont aussi peur des efforts que fait la société pour limiter leurs profits. L'expérience nous a appris les situations dangereuses et désagréables qui se produisent lorsque les criminels organisés s'immiscent dans une entreprise honnête. Par exemple, quand ils obtiennent des marchés de construction, ils utilisent parfois des matériaux de qualité inférieure, ce qui peut causer la perte de vies humaines. Pour qu'ils parviennent à leurs fins, il faut que certains fonctionnaires soient corrompus, et la corruption des fonctionnaires et des entrepreneurs est chose difficile à prouver. En octobre dernier, au cours des débats, le député de St. Catharines (M. Reid) décrivait comment des entrepreneurs bien connus au sein de leur collectivité avaient été innocemment attirés dans le milieu du crime organisé, alléchés par la possibilité de réaliser de gros profits, sans parfois être au courant de leur association avec le crime organisé. De pauvres gens se retrouvent ainsi dans le milieu du crime organisé. Ils empruntent de l'argent, ils jouent, et ensuite ils sont contraints de commettre des actes inacceptables. Au Canada et dans d'autres pays, les criminels organisés se protègent au moyen d'entreprises honnêtes qui camouflent leurs activités.

Jetons un coup d'oeil à ce qui se passe à l'étranger. À l'automne 1986, la plupart des députés, je crois, observaient la situation qui inquiétait la Communauté économique européenne, où chaque année les criminels organisés parvenaient à

tirer des millions de dollars de la Communauté en exploitant de façon très ingénieuse la politique agricole commune de l'Europe. Les criminels ont beaucoup d'ingéniosité et, s'ils connaissent des fonctionnaires qui peuvent leur expliquer le fonctionnement du système, ils trouvent toujours une façon de l'exploiter.

Pendant que la Communauté économique européenne découvrirait que le crime organisé était impliqué dans l'application abusive d'une certaine mesure de compensation faisant partie de sa politique agricole commune, il se passait autre chose de louche. En Grande-Bretagne, les gens commençaient à se préoccuper du degré d'organisation de l'industrie américaine des drogues illicites, qui infiltrait ce pays.

● (1410)

En 1982, un banquier italien a été trouvé pendu à un pont à Blackfriars, à Londres. On n'a jamais déterminé s'il s'agissait d'un suicide ou d'un meurtre. Vous vous souviendrez, monsieur le Président, que ce banquier dirigeait la banque du Vatican. En fait, le ministère italien de la Justice a émis par la suite des mandats d'arrestation visant les cadres supérieurs de cette banque. Là encore, les tentacules du crime organisé s'étendaient même jusqu'à la propre banque du Vatican.

Les députés qui ont lu *Mob Rule* de James Dubro savent que des criminels canadiens ont avoué qu'ils «blanchissaient» leur argent par le biais d'entreprises apparemment légitimes. Ils ont également parlé de leurs pratiques en ce qui concerne l'enregistrement frauduleux d'actes notariés. Pour que la plupart de ces plans réussissent, les criminels doivent s'assurer le concours de hauts responsables occupant des postes clés.

Certains députés ont subi, en toute innocence, des pressions exercées pour le compte du crime organisé. Des gens d'affaires locaux très respectés et un prêtre ont demandé à un député dont l'intégrité ne fait aucun doute de demander au solliciteur général qu'un certain prisonnier reçoive un traitement spécial à cause de son jeune âge et de son inexpérience. On sait maintenant que ce prisonnier, un ténor du crime organisé, avait ordonné des meurtres à partir de sa cellule; il a finalement été assassiné par une bande rivale. Je pourrais donner bien d'autres exemples.

Nous savons tous que des criminels prétendent de temps à autre qu'ils ont un juge ou un policier dans leur manche. Cette allégation est souvent dénuée de tout fondement. On cherche simplement à se faire valoir et à paraître plus puissant que les gens qu'on veut impressionner. Toutefois, ce n'est peut-être pas toujours de la vantardise. La question mérite d'être examinée.

Je répète ce que j'ai dit au début. Je ne voudrais certes pas—et je sais qu'aucun député ne le voudrait non plus—qu'un comité spécial mixte serve de faux prétexte pour nuire à des réputations sans véritables preuves. Mais le seul fait qu'un tel comité siège et veuille entendre des témoins contribuerait à attirer beaucoup l'attention sur les activités du crime organisé et aurait un effet dissuasif.

Certes, chaque fois que des hommes politiques ont eu le courage de s'attaquer au crime organisé, ils ont gagné. Il suffit de songer au maire extraordinairement brave de Palerme, en Italie, qui, en dépit des menaces qui pesaient sur lui et sa famille, a tenu tête au crime organisé. Les répercussions ont été considérables tant aux États-Unis qu'en Italie.